



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

REMISE DES DÉCRETS DE NATURALISATION

Vendredi 15 octobre 2021 à 11 heures

Vendredi 15 octobre 2021 à 11 heures, Monsieur le Préfet a remis 20 décrets de naturalisation dans la nationalité française et 10 déclarations par mariage.

Les personnes concernées qui ont acquis ou recouvré la nationalité française par décret sont originaires des pays suivants : Algérie (1), Arménie (1), Etats-Unis (2), Kosovo (1), Royaume-Uni (10), Madagascar (1), Maroc (1), Portugal (1), Russie (1), Tunisie (1).

Les personnes ayant acquis la nationalité française par mariage sont originaires des pays suivants : Albanie (1), Algérie (1), Burkina (1), Cameroun (1), Madagascar (1), Maroc (3), Philippines (1), Turquie (1).

Les maires des communes où résident ces personnes ont également été invités : M. Gérard TRÉMÈGE, maire de Tarbes, Mme Gaëlle VALLIN, Maire d'Argelès-Gazost, M. Yannick BOUBEE, maire d'Aureilhan, M. Jérôme CRAMPE, maire de Bordères sur l'Echez, M. Philippe DANSAUT maire de Cieutat, M. Michel LE BIHAN, maire de Guizerix, M. Denis FLEGNE, maire d'Ibos, M. Fabrice SAYOUS, maire de Juillan, M. Pierre LUSCAN, maire de Lalanne-Magnoac, M. Bernard PLANO, maire de Lannemezan, M. Thierry LAVIT, maire de Lourdes, M. Laurent GRANDSIMON, maire de Luz-Saint-Sauveur, Mme Isabelle LOUBRADOU, maire d'Odos, M. Jean-Louis CAZAUBON, maire de Pouyeferré, M. BAUBAY Philippe, maire de Séméac, M. Roger LESCOUTE, maire de Soues, M. Jean-Christian DANOS, maire de Vielle-Adour.

Lors de la réception donnée à cette occasion, M. le Préfet a souhaité à toutes les personnes concernées, la bienvenue parmi la communauté nationale et leur a fait part des droits et des devoirs qui accompagnent leur nouvelle citoyenneté, parmi lesquels M. le Préfet a particulièrement insisté sur l'importance, en devenant français, d'accueillir l'héritage historique, culturel, politique et social de la France et de faire sienne les valeurs de notre République.